

Commission paritaire du 15 janvier 2013  
et conférence salariale du 4 février 2013

CIRCULAIRE

## UNE NOUVELLE ANNEE BLANCHE POUR LES SALARIES DU SECTEUR !

Les employeurs de la branche ont annoncé en début de séance le refus d'agrément par le ministère de tous les avenants présentés durant l'année 2012.

**Avenant 3** : frais kilométriques (de 0,35 à 0,37).

**REFUS** pour motif de coût trop élevé.

**Avenant 4** : congé d'ancienneté.

**REFUS** : le ministère utilise la même raison que pour l'avenant 3.

**Avenant 5** : grilles de salaire pour les catégories A et B, Réajustement pour être en conformité avec la loi qui n'autorise pas de salaire en dessous du SMIG.

**REFUS**, avec une possibilité d'agrément si la date d'application de cet avenant est repoussée au 1er janvier 2013.

Cet avenant n'avait pour but que de réduire l'ajustement des plus bas salaires pour le rattrapage du SMIG.

**Exemple** : catégorie A, 1er échelon coefficient 256 : taux horaire 8€94

Proposition employeur: catégorie A coefficient 266 : taux horaire 9€29

**SMIG : 9€43**

Même avec la proposition des employeurs, les premières grilles A et B restent immergées sous la valeur du SMIG.

La CFDT en séance s'est empressée de signer la nouvelle proposition des employeurs, sans aucune consultation !

**La CGT s'est positionnée très fortement contre cet avenant qui ne permet aucune avancée salariale pour l'ensemble des salariés de la branche, et fausse la politique salariale.**

**La CGT dénonce aussi l'immobilisme affiché des employeurs de la branche.**

**REFUS** également du ministère sur l'avenant concernant les permanents syndicaux pour la branche.

Prenant appui sur la lettre paritaire écrite le 21 décembre 2012 à la suite des mouvements de grogne des salariés de la branche à l'initiative de la CGT, les employeurs souhaitent faire de la conférence salariale annuelle (le 4 février) un moment fort de contestation vis à vis de la politique de rigueur du gouvernement à l'encontre du secteur de l'aide et du maintien à domicile.

La lettre commune doit être lue paritairement puis les employeurs s'engagent à sortir de la salle de la conférence salariale au côté des organisations syndicales.

La CFDT et l'UNSA, pourtant signataires de la lettre, ne se joignent pas au mouvement, prétextant le dialogue social avec le ministère, et préférant rester en séance !

Lors de cette commission paritaire deux autres sujets ont été abordés :

- **frais kilométriques durant la mission du salarié**, décompte du temps de travail effectif pendant les interruptions et décompte des lksa.

Aucun accord n'a pu être trouvé, les employeurs proposant un accord a minima.

La CFDT serait encore prête à signer un accord difficilement applicable et au rabais.

- **Prévention de la pénibilité** :

La négociation n'a pu aboutir, les employeurs restant arc-boutés sur un texte « bourré de vœux pieux » et sans aucune obligation contraignante pour eux-mêmes.

## **CONFERENCE SALARIALE DU 4 FEVRIER 2013**

Les employeurs de l'aide et du maintien à domicile s'étaient engagés auprès des organisations syndicales, et notamment de la CGT à la suite du 21 décembre 2012, de signifier au ministère des affaires sociales leur désaccord sur la politique d'austérité imposée au secteur et impactant très fortement les conditions de travail des salariés dans les associations.

Après avoir lu la lettre du 21 décembre 2012, les employeurs n'ont pas eu le courage d'aller jusqu'au bout de la démarche initiée paritairement avec les organisations syndicales.

## **SEULES LA CGT, FO ET LA CFTC ONT QUITTE LA CONFERENCE SALARIALE.**

**La CGT a fait lecture d'une déclaration liminaire avant de quitter la salle** (document joint).

Le ministère des affaires sociales a annoncé l'enveloppe allouée au secteur pour 2013 : **1,4 % d'augmentation.**

- 0,80 % est absorbé par le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité),
- 0,40 % sera absorbé par le réajustement des premiers coefficients des grilles A et B (voir avenant 4).

**Pour la politique salariale de la branche il reste : 0,2 %.**

## **UNE NOUVELLE ANNEE BLANCHE**

**Malgré les mobilisations et le fort positionnement de la CGT lors des négociations, les employeurs de la branche restent très frieux devant le diktat du ministère.**

**Les financeurs et le gouvernement ne peuvent plus ignorer les difficultés des salariés de la branche du maintien et de l'aide à domicile, restons mobilisés, accentuons les luttes, combattons l'isolement...**

# **CONTINUONS LE RAPPORT DE FORCE !**

**Maryline CAVAILLE**

□□□□□□



Depuis près de 10 ans, employeurs et organisations syndicales du secteur privé à but non lucratif sommes réunis dans le cadre de la conférence salariale convoquée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (D.G.C.S.)

Pour la C.G.T., nous avons la désagréable impression, à travers cette réunion annuelle, de participer à une chambre d'enregistrement **des politiques d'encadrement budgétaire et de corsetage du dialogue social**.

Impression renforcée toutes ces années par le mépris dans lequel sont cantonnés le presque million de salariés des 3 Branches (B.A.S.S., B.A.D, CC 65) concernés par cette conférence !

Notre organisation syndicale dénonce également **les politiques d'austérité** dans lequel s'inscrit cette conférence.

Politiques renforcées dernièrement par l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui modifiera profondément le Code du Travail, **l'emploi** et la vie au travail des salariés.

Pour la C.G.T., ce texte marque une grave régression des droits sociaux du monde du travail et va à contrario des objectifs fixés par la « Grande Conférence sociale » et celle de la « lutte contre la pauvreté ». Il contient de multiples dispositions pour faciliter les licenciements et accentuer la flexibilité.

Le chantage à l'emploi est généralisé par des accords permettant la baisse des salaires et l'augmentation du temps de travail, ce sont les accords de « compétitivité/emploi » voulus par le précédent Président de la République

La thèse du MEDEF est le principal fil conducteur de cet accord : « les licenciements d'aujourd'hui feront les emplois de demain ».

Pour la C.G.T. c'est cette logique, cette politique, dont les salariés sont la « variable d'ajustement », qui sont également à l'œuvre dans nos secteurs.

Concernant **le financement**, nos secteurs sont dans une situation dramatique qui s'est fortement aggravée depuis l'année dernière, se traduisant par des fermetures de services et des licenciements : dans les CHRS, dans la protection de l'enfance et dans l'aide à domicile par exemples. Dans l'aide à domicile, ce sont des dizaines de milliers de licenciements et pertes d'emplois qui ont eu lieu ces 3 dernières années

Sur **les salaires**, rappelons-nous, il y a 2 ans, lors de la Conférence salariale du 3 février 2011, les 6 organisations syndicales de salariés déclaraient en commun :

*« Concernant les salaires, sujet central de la conférence salariale, les Organisations Syndicales réclament que soit mis un terme à la paupérisation du secteur qu'elles dénoncent conférences après conférences... »*

- *sur les 12 dernières années, en effet, les augmentations générales de salaire, concrétisées par la hausse de la valeur du point le plus souvent, ont atteint en moyenne 9 % ;*
- *dans le même temps, l'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté de 22,08 % (passage de l'indice 100 à l'indice 122,08) ;*
- *sur la même période, enfin, l'INSEE et la DARES nous disent que le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB), donc tous secteurs d'activités confondus, a été majoré de 32% (passage de l'indice 78,3 à l'indice 103,4).*

*Dans ces conditions, les Organisations Syndicales prennent acte que le salaire de base des salariés du secteur subit une perte de pouvoir d'achat de 13 % quand celui de l'ensemble des salariés français engrange un gain de pouvoir d'achat de 10%. Notre secteur, en matière de salaire, affiche donc un retard de 23%... » .*

En réponse, la DGCS nous annonçait une évolution de la masse salariale de 1% avec un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) autour de 0,9 % en moyenne ; ce qui s'est traduit par une augmentation salariale de 0 % dans la plupart des conventions !

Depuis la situation s'est particulièrement dégradée.

Près de la moitié des 220.000 salarié-e-s de la Branche de l'Aide à Domicile sont payé-e-s en-dessous du SMIC !, **En effet depuis 2008 la valeur du point est gelé ,4 années blanches et une cinquième en préparatio n ,**

Dans ce contexte, à quoi servent les négociations salariales ?

**Les négociations dans les conventions collectives** ne visent qu'à la baisse de la masse salariale et à l'individualisation des salaires au détriment de la qualification, du travail en équipe, de bonnes conditions de travail et de la qualité de prise en charge des usagers. Les employeurs associatifs démantèlent et cassent les garanties collectives en accord voire avec la connivence du Ministère. Dernièrement, celui-ci s'est permis, malgré la loi du 11 février 1950 toujours en vigueur sur les conventions collectives, d'agréer une recommandation patronale unilatérale, remettant en cause la plus ancienne convention collective du secteur, à savoir la Convention Collective du 31 octobre 1951 et en renvoyant ainsi les salariés à d'hypothétiques négociations d'entreprises.

**Dans la branche de l'aide et du maintien à domicile et depuis l'application de la CCB passé en force par l'ancien gouvernement ,les conditions de vie et de travail des salariés se sont très sérieusement dégradé , et les contraintes budgétaires ne favorisent pas le dialogue social,**

Les négociations sur la prise en compte du dispositif LMD, sur l'égalité homme/femme, sur la santé au travail ne peuvent aboutir ou même s'ouvrir faute de toute perspective budgétaire.

**Face à cette situation, la C.G.T. réitère sa demande d'un réel dialogue social.**

**Pour la C.G.T., l'exigence d'une véritable démocratie sociale doit prendre en compte les besoins, les aspirations et les revendications des salariés et respecter la négociation collective paritaire.**

Les exigences revendicatives des salariés que nous portons dans toutes les instances de « négociations » sont :

- Des moyens à la hauteur des besoins afin d'exercer les missions de service public au bénéfice des usagers
- Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat par l'augmentation immédiate du point dans les différentes conventions collectives
- Le rattrapage de la modération salariale accompagnant la R.T.T.,
- La reconnaissance des métiers et des qualifications dans le glissement vieillesse technicité (G.V.T.)
- Une véritable anticipation en matière d'emploi notamment le remplacement des départs en retraite par du personnel d'égale qualification ce qui suppose une véritable politique d'emploi et de formation.
- La résorption de la précarité
- De meilleures conditions de travail, une véritable reconnaissance de la pénibilité des métiers de nos secteurs. Les Comités Techniques Nationaux des AT/MP suivant les salariés de nos secteurs nous donnent des chiffres alarmants quant aux conséquences sur la santé des personnels

Nous refusons de cautionner et de subir cette situation qui favorise l'appauvrissement des salariés et l'insécurité sociale.

Pour la C.G.T., la meilleure réponse sera notre nombre dans les mobilisations à venir, ce sera notre meilleure garantie pour faire obstacle à cette politique d'austérité qui s'aggrave chaque jour, pour la défense et l'amélioration de nos garanties collectives, pour l'avancée de nos revendications, dans le respect du service rendu aux usagers.

La C.G.T. s'emploiera donc dans les jours et les semaines à venir à construire cette mobilisation de tout le champ sanitaire, social et médico-social, public et privé.

Aujourd'hui, **la CGT** refuse de participer plus longtemps à cette parodie de concertation.

## PRISE DE PAROLE COMMUNE DE LA BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES A DOMICILE



### - CONFERENCE SALARIALE 4 FEVRIER 2013 -

Les partenaires sociaux de la Branche constatent unanimement la situation de crise vécue par les 5200 structures et par les 220.000 salariés.

Ils souhaitent dénoncer les difficultés financières des structures ayant entraîné des fermetures, des redressements, des licenciements dans un secteur où la demande, notamment des personnes les plus fragiles, ne cesse de croître.

Ils souhaitent dénoncer la perte du pouvoir d'achat des salariés liée notamment à :

- la non revalorisation de la valeur du point depuis le mois d'avril 2009,
- l'absence d'augmentation de l'indemnité kilométrique depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008.

Aujourd'hui, plus de 100 000 salariés ont des coefficients immergés sous le SMIC soit plus de 45% des salariés de notre branche professionnelle.

Les salariés subissent cette situation face à laquelle les gestionnaires se trouvent totalement démunis. Ce contexte altère :

- les conditions de travail des salariés,
- la qualité de l'emploi et la politique de professionnalisation,
- les possibilités de recrutement et l'attractivité du secteur,
- et, à terme, la qualité du service rendu aux bénéficiaires.

Les partenaires sociaux demandent donc pour 2013, les moyens nécessaires à une véritable négociation sur la politique salariale et les frais professionnels, afin de permettre aux structures et à leurs salariés de remplir leur mission d'utilité sociale et médico-sociale.

La Branche qui devrait être en plein essor aujourd'hui pourrait perdre de son attrait et de son dynamisme.

**Adessadomicile** : [a.gorczyca@adessadomicile.org](mailto:a.gorczyca@adessadomicile.org) - 01 44 52 82 51

**ADMR** : Florent Lebaigue – [flebaigue@un.admr.org](mailto:flebaigue@un.admr.org) – 01 44 65 55 42

**CFE-CGC**: Claude Dumur [juriform@ffasscfecgc.com.fr](mailto:juriform@ffasscfecgc.com.fr) – 06 08 54 10 47

**CFDT** : Michaël Deroche - [mderoche@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:mderoche@sante-sociaux.cfdt.fr) - 01 56 41 52 31

**CFTC** : Gérard Sauty, [g.sauty-cftcssx@orange.fr](mailto:g.sauty-cftcssx@orange.fr) - 06 86 26 58 59

**CGT** : Maryline CAVAILLE - 06 42 52 54 54 – [ml.cavaille@live.fr](mailto:ml.cavaille@live.fr)

**FO** : Josette Ragot – [lafnas@fnasfo.fr](mailto:lafnas@fnasfo.fr) - 01 40 52 85 80

**FNAAFP-CSF** Claire Perrault [cperrault@fnaafp.org](mailto:cperrault@fnaafp.org) – 01 44 89 86 86

**UNA** : Eric Bocq – [e.bocq@una.fr](mailto:e.bocq@una.fr) - 01 49 23 71 54

**UNSA-SNAPAD** [snapadmr@unsa2a.org](mailto:snapadmr@unsa2a.org)